



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France Relance : Coup de projecteur sur les dispositifs ouverts aux associations

Dossier de presse
Vendredi 28 mai 2021

Sommaire

Editorial	5
-----------------	---

Partie 1

Relancer de nouveaux projets associatifs6

Aide au service des clubs et des associations sportives	7
Appel à manifestation d'intérêt Fabriques des territoires	8
Portraits de la relance	9
Appel à manifestation d'intérêt Quartiers culturels et créatifs.....	11
Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation	12
Portrait de la relance	13
Tremplin pour la transition écologique des PME.....	14
Portrait de la relance	15
Fonds tourisme durable.....	16
Jardins partagés et Agriculture urbaine	17
Portraits de la relance	18
Les Quartiers Fertiles.....	19
Portraits de la relance	20
Soutien à l'Alimentation locale et solidaire	21
Soutien aux refuges accueillant des animaux abandonnés et en fin de vie	22
Conseillers numériques.....	23
Aidants Connect	23
Transformation numérique des fédérations et des clubs	24
Plan d'investissement dans le secteur des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et l'habitat inclusif	25
Territoires d'industries	26

Partie 2

Créer de l'emploi dans les associations28

Parcours emploi compétences	29
Le Fonds de coopération jeunesse et éducation populaire (FONJEP).....	30
Emploi pour les jeunes dans le sport.....	30
Accompagnement des jeunes les plus défavorisés vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers du sport (SESAME)	31
Insertion par l'activité économique (IAE) pour les Jeunes	31
Service Civique.....	31
Fonds pour le développement de l'inclusion	32
Mobilités inclusives.....	34

Partie 3

Des projets soutenus partout sur le territoire grâce à France Relance35

Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté.....	36
Faciliter l'accès à l'alimentation des personnes en grande précarité hébergées à l'hôtel	39
Hébergement et accompagnement des personnes en situation de grande marginalité	41
Des projets associatifs soutenus sur les territoires.....	43
Fonds inclusion	43
Hébergement et accompagnement des personnes en situation de grande marginalité	44
Les projets associatifs soutenus par l'Ademe.....	45
Nombre de jeunes entrés en CIE (contrats initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences)	46
Nombre d'accompagnement numériques dispensés	47
Jardins partagés	48
68 projets sélectionnés pour favoriser l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel	49

Editorial



Bruno Le Maire,
**ministre de l'Économie,
des Finances et de la Relance**



Olivia Grégoire,
**secrétaire d'État auprès du
ministre de l'Économie, des
Finances et de la Relance,
chargée de l'Économie sociale,
solidaire et responsable**

La crise sanitaire que nous traversons a été une épreuve inédite pour nos associations. Si elles ont donné une nouvelle preuve de leur étonnante capacité à être résilientes, avec un engagement renouvelé auprès des publics les plus fragiles, leur situation économique ne s'est pas améliorée, bien au contraire : la faiblesse structurelle de leurs fonds propres, les fermetures administratives, les faibles perspectives et la baisse de moral les mettent à rude épreuve. **Il faut les aider à rebondir.**

Fondé sur la reconquête verte, économique, territoriale et solidaire de notre territoire, le plan France Relance mise notamment sur les associations comme un levier essentiel de l'action de relance, avec un effort sans précédent sur l'emploi.

Il est important que ce soutien irrigue l'ensemble des secteurs et des activités dans lesquelles les associations peuvent, non seulement agir pour le bien commun, mais aussi grandir pour leur bien à elles. C'est pourquoi **France Relance permet de financer des projets d'envergure qui peuvent aider les associations à changer d'échelle.**

Ce dossier de presse montre la diversité des opportunités qui leur sont ouvertes pour développer leurs projets et pour créer de l'emploi. De nombreux projets ont déjà été financés au service de la lutte contre la pauvreté, le mal logement, la fracture numérique, ou au bénéfice de l'économie circulaire, de l'inclusion, de la jeunesse ou encore d'une alimentation locale et plus durable. La multiplicité des projets, comme des porteurs de projets, montre que l'État peut compter et s'appuyer sur le tissu associatif pour agir.

Assurer la visibilité de France Relance auprès des associations est un enjeu démocratique, un levier de réassurance et de confiance dans la proximité de l'action publique. Une action construite main dans la main avec le tissu associatif pour une relance au plus près de chacun des Français.

Partie 1

Relancer de nouveaux projets associatifs



Aide au service des clubs et des associations sportives

11 millions d'euros de France Relance

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une subvention pour les clubs et associations sportives locaux. Cette subvention vise à accompagner localement et financièrement l'association. Elle est particulièrement fléchée vers :

- les associations en très grande difficulté, proches de l'état de cessation de paiement ;
- les actions qui favorisent la reprise de l'activité sportive ;
- les associations qui respectent les mesures liées aux protocoles sanitaires imposés.

Comment et où candidater ?



Comment : Cette enveloppe est intégrée aux projets sportifs fédéraux et les demandes de subvention des clubs sont instruites par leurs fédérations. Celles-ci proposeront une liste de clubs bénéficiaires dont les aides correspondent à leurs droits de tirage avant le 30 juin 2021. Le versement des subventions aux bénéficiaires finaux sera effectué par l'Agence nationale du Sport.



Contact : agence-dft@agencedusport.fr



Calendrier : Le lancement des campagnes de subventions sera effectué par chaque fédération, qui sélectionnera les lauréats. Le versement des subventions sera fait par l'Agence nationale du Sport avant le 30 juin 2021.

Appel à manifestation d'intérêt Fabriques des territoires

54 millions d'euros de France Relance

Qu'est-ce que c'est ?

Avec France Relance, le Gouvernement a souhaité accélérer le développement de tiers-lieux dans les territoires.

Il s'agit d'accompagner et d'accélérer la dynamique de développement de 360 fabriques de territoires : ce sont des tiers-lieux capables d'augmenter la capacité d'action des autres tiers-lieux du territoire dans lequel ils s'inscrivent.

Ces 360 fabriques seront implantées pour moitié en quartier prioritaire de la politique de la ville ou à proximité immédiate, et pour moitié hors des grands centres urbains.

Toutes les associations porteuses d'un projet de tiers-lieux sont éligibles à cet appel à manifestation d'intérêt.

Comment et où candidater ?



Comment : La candidature requiert le dépôt d'un dossier présentant son projet de développement de tiers-lieu ainsi qu'un budget prévisionnel sur 3 ans.



Où : Candidature à déposer sur le site societenumerique.gouv.fr



Montant alloué : L'État soutient sur 3 ans chaque projet sélectionné à hauteur de 75 000 à 150 000 euros (50 000 euros par an maximum).



Calendrier : Les candidatures sont ouvertes jusqu'à fin 2021. 30 tiers lieux sont sélectionnés lors de chaque vague trimestrielle d'appel à manifestation d'intérêt. Les dates limite de dépôt des dossiers pour les différentes vagues de l'AMI « Fabriques de Territoires » sont fixées chaque trimestre (30 juin 2021, 30 septembre 2021, 30 décembre 2021).

Portraits de la relance



La Quincaillerie, un tiers-lieu connecté dans La Creuse (23)

Fiche d'identité :

Accès public à internet, ateliers d'initiation aux nouvelles technologies, FabLab, radio associative ou encore espace de *coworking* : plus qu'un lieu numérique, la Quincaillerie est surtout un lieu de vie, un espace d'échanges et de rencontres. Au cœur d'un des départements les moins peuplés de France, et à la moyenne d'âge la plus élevée, la Quincaillerie pourrait presque faire figure d'anomalie.

Lieu : Guéret, Creuse

La Cerise sur le Gapeau (83) : le Var et son Moulin

Fiche d'identité :

Le tiers-lieu du Moulin dans la vallée du Gapeau crée du lien entre acteurs pour s'approprier la transition écologique du territoire. Une monnaie locale, la première coopérative de production d'énergie du département, une grande foire bio en sont des réalisations concrètes. Le lieu regroupe une épicerie coopérative (la Cerise sur le Gapeau) et un café culturel pour se retrouver autour d'un verre, d'une conférence ou d'un concert. Le modèle économique est cohérent et équilibré, construit en concertation étroite avec la mairie, dans le cadre d'un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE).

Lieu : La Farlède, Var (83)

Utiliser les espaces disponibles : YES WE CAMP à Marseille (13)

Fiche d'identité :

Yes We Camp est née en 2013 à l'occasion de « Marseille, capitale européenne de la Culture », et compte aujourd'hui plus de 75 emplois en Equivalent Temps Plein (ETP). Cette association investit des sites, bâtiments ou terrains de plein air disponibles sur une durée limitée et les transforme progressivement en des espaces où cohabitent des fonctions et des publics variés : activités artisanales, sociales, maraîchères, artistiques, culturelles, citoyennes.

Lieu : Marseille, Bouches-du-Rhône

Appel à manifestation d'intérêt Quartiers culturels et créatifs

3 millions d'euros de France Relance.

Qu'est-ce que c'est ?

Objectif : L'appel à manifestation d'intérêt « Quartiers Culturels Créatifs » (QCC) vise à favoriser la relance de l'activité des acteurs économiques culturels de proximité et à valoriser l'offre culturelle des territoires, particulièrement dans des centres urbains dévitalisés où, face à la crise, leur présence est plus que jamais indispensable.

Cette mesure de France Relance met l'accent sur :

- **la dimension entrepreneuriale des résidents** du QCC en permettant la professionnalisation des acteurs et la structuration de leur entreprise ou activité ;
- **l'offre culturelle** en favorisant le développement de commerces culturels pérennes ou éphémères (librairies, disquaires, maisons de la presse, galeries d'art, boutiques de créateurs : mode, design, artisanat) au sein du tiers-lieu ou à proximité.

Comment et où candidater ?

Candidature en ligne



Comment : Télécharger le formulaire en ligne, le remplir et l'envoyer à la Direction Générale des médias et industries culturelles, Délégation aux entreprises culturelles.



Où : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Soutien-aux-Quartiers-culturels-creatifs-QCC>



Contact : aap.qcc@culture.gouv.fr



Montant alloué : Au maximum 150 000 euros par projet. A noter, l'aide annuelle ne pourra toutefois pas dépasser 40% du budget total de la structure et 80 % des dépenses éligibles.



Calendrier :

Première vague - Date limite de dépôt : 11 juin 2021 pour une session d'attribution le 9 juillet 2021.

Deuxième vague - Date limite de dépôt : octobre 2021 pour une session d'attribution en novembre 2021.

Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation

21 millions d'euros de France Relance.

Qu'est-ce que c'est ?

Objectif : Dans la continuité de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), cette mesure vise à accélérer le développement d'un modèle de production et de consommation circulaire afin de limiter la production de déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Le développement de l'économie circulaire passe, entre autres, par le déploiement et la structuration de filières performantes de prévention, de tri et de recyclage des déchets, au travers d'une accélération des investissements dans un secteur générateur de croissance et d'emplois non délocalisables. Ce type de projet est souvent porté par des associations.

Ce dispositif de France Relance vise à accompagner les acteurs du réemploi, de la réparation et de la réutilisation à s'équiper pour donner une deuxième vie aux objets et matériaux. Les investissements pour limiter ou valoriser les invendus non alimentaires sont également éligibles.

Comment et où candidater ?

Candidature en ligne



Comment : Inscription et candidature en ligne sur le site de l'ADEME.



Où : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/france-relance-economie-circulaire-plastiques>



Montant alloué : Le taux d'aide peut atteindre 70% du projet pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire comme les associations.



Calendrier : Guichet ouvert jusqu'à la fin de l'année 2021.



Portrait de la relance

Rien ne se perd, tout se transforme : credo du village du réemploi à Montreuil (75)

Fiche d'identité :

Le projet consiste à investir en collectif d'associations (ressourceries, recycleries, réseaux Emmaüs, Envie) 1 800 m² en pied d'immeuble pour en faire un lieu emblématique du réemploi solidaire. Il deviendra le premier lieu français d'agrégation des grandes familles du réemploi et permettra de créer 50 emplois avec la revalorisation de 1000 tonnes de déchets (dont 55% par la réutilisation).

Lieu : Montreuil, Val d'Oise (95)

Tremplin pour la transition écologique des PME

45 millions d'euros de France Relance.

Qu'est-ce que c'est ?

Objectif : Le guichet « Tremplin pour la transition écologique des PME » permet d'accéder à des aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique. L'ensemble des opérations (études et/ou investissements) doit être mis en œuvre en 18 mois maximum. Il n'y aura pas d'extension de la durée par avenant. Les associations exerçant une activité économique sont pleinement éligibles à ce dispositif.

Comment et où candidater ?

Candidature en ligne



Comment : Inscription et candidature en ligne sur le site de l'ADEME.



Où : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>



Calendrier : Jusqu'à épuisement des crédits.



Portrait de la relance

Festival de Décibulles : du barouf dans le Bas-Rhin (67)

Fiche d'identité :

Le Festival Décibulles est porté par une association à but non lucratif, indépendante et autonome dans la conduite de son projet artistique et culturel avec une gestion désintéressée. Elle réalise chaque année un festival de musiques actuelles regroupant environ 30 000 personnes engagées dans une démarche d'éco-responsabilité.

Aide reçue : 5 000 € pour connaître précisément l'impact carbone de ses activités à travers un bilan carbone ainsi qu'un plan d'actions pour l'améliorer.

Lieu : Neuve-Église, Bas-Rhin (67)

Fonds tourisme durable

50 millions d'euros de France Relance.

Qu'est-ce que c'est ?

Objectif : Le fonds est destiné à soutenir des initiatives en matière de tourisme durable en couvrant une partie des coûts liés à l'émergence, la maturation et la réalisation (ingénierie, investissement) de ces projets. Les projets, individuels ou collectifs, sont sélectionnés en fonction de leur rapidité de concrétisation et de leur impact sur la transformation de l'industrie touristique.

Sont éligibles les opérateurs de tourisme, dont toutes les associations qui :

- exercent des activités de restauration notamment dans les communes rurales de moins de 20 000 habitants (mise en place de circuits d'approvisionnement courts et bas-carbone recyclage des déchets, etc.) ;
- ou exercent des activités d'hébergement touristique, en particulier dans les territoires ruraux (rénovation énergétique, plan d'économie circulaire, plan d'économie d'énergie, préservation des milieux, réduction d'émission de gaz à effet de serre, solutions innovantes en faveur d'un tourisme durable, etc.).

Comment et où candidater :

Candidature en ligne



Comment : Inscription et candidature en ligne sur le site de l'ADEME.



Où : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>



Calendrier : Jusqu'à épuisement des crédits.

Jardins partagés et Agriculture urbaine

17 millions d'euros de France Relance.

Qu'est-ce que c'est ?

Objectif : Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier en lien avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités...), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

Les aides seront accordées rapidement au niveau local pour des investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols), avec possibilité de prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la consolidation du projet.

Sont éligibles :

- associations de jardins partagés ou collectifs (englobant jardins d'insertions, thérapeutiques, pédagogiques, de quartier, familiaux) : taux d'aide maximum 80 % ;
- collectivités territoriales ou leurs groupements : taux d'aide maximum 50% ;
- bailleurs sociaux publics ou privés : taux d'aide maximum 50%.

Comment et où candidater ?

Candidature en ligne



Où : Sur le site internet de votre Préfecture de département.



Montant alloué : Le taux d'aide maximum est de 80% des dépenses éligibles pour les associations de jardins partagés ou collectifs.



Calendrier : Les appels à projets ont été lancés en janvier 2021 dans les préfectures avec des durées variables.

Portraits de la relance



Terre terre, La Sauge à l'assaut des friches de Seine-Saint-Denis (93)

Fiche d'identité :

Le projet Terre Terre, piloté par La SAUGE (La Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée), consiste à créer une ferme urbaine productive et pédagogique sur une ancienne friche de 3000 m² située à Aubervilliers. C'est un moyen d'intégrer le projet au territoire, de fédérer une communauté d'habitants-jardiniers, mais aussi plus largement de véhiculer une nouvelle vision du métier d'agriculteur notamment à travers la promotion d'une production agricole plus collective et plus rapprochée des bassins de consommation et des consommateurs. Terre Terre est un lieu de production agricole participatif, où l'on vient s'exercer à la pratique du jardinage ou simplement flâner au milieu des espaces de culture.

Lieu : Aubervilliers, Seine-Saint-Denis (93)

Montant : 103 000 euros.

Les Quartiers Fertiles

34 millions d'euros, dont **13 millions d'euros** de France Relance

Qu'est-ce que c'est ?

De plus en plus, des espaces agricoles de culture ou d'élevage se développent au cœur des zones urbaines ou péri-urbaines. Ils offrent aux citoyens une ressource alimentaire locale. Pour accélérer le développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la ville, l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain a lancé cet appel à projets en trois vagues de sélections.

Les lauréats sélectionnés devront accompagner la structuration de filières locales en associant de manière étroite les habitants et s'inscrivant dans une logique productive. Ils bénéficient d'une aide financière, et d'un appui technique pour la mise en œuvre de leur projet.

Une première vague de 75 lauréats a été annoncée en décembre 2020 et 48 lauréats supplémentaires en avril 2021. L'objectif fixé de 100 fermes urbaines financées par France Relance est d'ores et déjà atteint. Il sera dépassé grâce à une troisième vague de candidatures, ouverte jusqu'au 16 juillet 2021.

Comment et où candidater ?

Candidature en ligne



Calendrier : Jusqu'au 16 juillet 2021



Site : <https://www.anru.fr/developper-lagriculture-urbaine-dans-les-quartiers>



Portraits de la relance

La Rochelle : Les dunes fertiles – du grain de sable aux graines de vies

Le projet consiste en la création d'une micro ferme maraîchère, à vocation sociale et productive. La ferme, composée d'une serre productive, d'une serre pédagogique et de 5 000m² de jardin permettra l'embauche de 4 à 6 salariés en insertion. Avec ce projet, la régie de quartier souhaite animer une dynamique locale autour de l'agriculture urbaine et améliorer l'insertion professionnelle dans ce secteur.

Île Saint-Denis : Lil'Ô

Ce projet composite est porté par l'association HALAGE, sur une ancienne friche industrielle de 3.6 ha située au croisement de plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'Île St Denis, dans une zone Natura 2000. Ce projet de renaturation et de restauration de la biodiversité se distingue par 3 activités dominantes : l'horticulture urbaine, la fabrication de substrats fertiles et la recherche scientifique en particulier sur les sols pollués.

Fort de France : ferme d'agriculture urbaine intégrée de Desclieux

Ce projet co-porté par l'association YPIRANGA et la ville de Fort-de-France, va permettre la création d'une ferme sur un ancien site militaire de 2 ha pollué (il accueillait les entrepôts de carburant de la Marine Nationale pour ravitailler ses navires au Fort Saint-Louis par un réseau de pipeline) avec plusieurs activités : jardin botanique et ludique, des espaces de production + des espaces d'élevage, une activité de dépollution et matériauuthèque et enfin un espace de vie pour les habitants du quartier.

Soutien à l’Alimentation locale et solidaire

30 millions d’euros de France Relance

Qu’est-ce que c’est ?

Objectif : La mesure vise à soutenir les projets portés par des têtes de réseaux, des acteurs de la société civile et de l’économie sociale et solidaire, en faveur d’une alimentation locale et solidaire, dès lors qu’ils garantissent l’accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale à des citoyens qui en sont éloignés. Ces projets peuvent prendre la forme d’élaboration ou de distribution de paniers d’alimentation, la préparation et la distribution de repas ou encore l’organisation de cuisines partagées, ou de marchés solidaires.

Comment et où candidater ?

Candidature en ligne



Où : Sur le site internet de votre Préfecture de département.

Soutien aux refuges accueillant des animaux abandonnés et en fin de vie

20 millions d'euros de France Relance.

Qu'est-ce que c'est ?

Depuis le 1^{er} janvier 2021, un nouveau dispositif d'aides est accessible pour les associations locales de protection animale indépendamment de leur taille. Il propose des aides de deux natures :

- une aide au financement de campagnes de stérilisation de chats ou de chiens (matériel, frais vétérinaires) ;
- une aide au financement de travaux ou d'équipements pour des refuges pour animaux de compagnie. Les refuges pour équidés sont également éligibles. Ces aides peuvent être mobilisées pour des travaux de réparation et de modernisation de refuges existants ou pour la création, sous conditions, de nouveaux refuges.

Comment et où candidater ?

Candidature en ligne



Site : <https://agriculture.gouv.fr/coordonnees-des-ddpp-et-ddets-pp>



Montant alloué : 2 000 à 300 000 euros par projet



Calendrier : Jusqu'à épuisement des crédits.

Conseillers numériques

250 millions d'euros de France Relance

Qu'est-ce que c'est ?

Objectif : En France 13 millions de personnes sont éloignées du numérique. Pour les accompagner dans cet apprentissage devenu indispensable, le Gouvernement mobilise des conseillers numériques. Sur une durée de deux ans, l'Etat finance grâce à France Relance le déploiement de 4 000 conseillers auprès des acteurs dont l'activité est la formation au numérique. C'est l'Etat qui forme et outille les conseillers, et c'est le porteur de projet qui les sélectionnera.

Comment et où candidater ?

Candidature en ligne



Site : <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>



Montant alloué : Financement à hauteur du SMIC du conseiller sur deux ans.



Calendrier : Jusqu'à épuisement des crédits.

Aidants Connect

10 millions d'euros de France Relance

Qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif « Aidants connect » permet à un aidant professionnel (type médiateur) de réaliser des démarches administratives en ligne à la place d'une personne ne parvenant pas à les faire seule. Par ce dispositif d'habilitation, nous contribuons à sécuriser et empêcher par exemple les usurpations d'identités. De nombreuses associations jouent ce rôle d'aidants pour les publics qu'elles accompagnent. Ce dispositif est renforcé par France Relance qui apporte des crédits supplémentaires.

Comment et où candidater ?

Candidature en ligne



Où : <https://aidantsconnect.beta.gouv.fr/habilitation>

Transformation numérique des fédérations et des clubs

8 millions d'euros dans le cadre de France Relance (sur deux ans)

Qu'est-ce que c'est ?

Objectif : Ce programme vise à soutenir la transformation numérique des fédérations sportives en vue de développer de nouveaux services, de diversifier leurs ressources financières et de contribuer aux enjeux environnementaux.

Ces crédits, dédiés aux fédérations sportives, sont intégrés aux projets sportifs fédéraux conclus avec l'Agence nationale du sport. Ils doivent financer des projets de transformation digitale pour fidéliser et fédérer les communautés de pratiquants et rénover les organisations fédérales.

Sont éligibles : Les fédérations sportives agréées.

Comment et où candidater ?

Candidature en ligne



Site : <https://pfs.jeunesse-sports.gouv.fr/Authentification/LogIn?ReturnUrl=%2f>

Calendrier : Annonce des lauréats en juin 2021.

Plan d'investissement dans le secteur des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et l'habitat inclusif

2,5 milliards d'euros dans le cadre de France Relance

Qu'est-ce que c'est ?

Objectif : Prévues par le Ségur de la Santé, la mesure propose de déployer un plan massif d'investissement pluriannuel dans le secteur des EHPAD et de l'habitat inclusif. Il comporte 2 volets principaux :

1. un programme d'aide à l'investissement visant à apporter un soutien financier aux projets de rénovation ou de construction immobilière, portés par les gestionnaires d'établissement, pour accompagner la transformation de l'offre attendue dans le secteur.
2. un programme d'accélération des projets reposant sur une offre de services aux porteurs de projet pour garantir la qualité de l'exécution du plan. Il s'agit de marchés publics type accord-cadre proposant aux porteurs de projets des droits de tirage sur des prestations d'ingénierie financière, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conseil en organisation, management et business model et de les secondar dans les opérations immobilières.

Sont éligibles : Tous les EHPAD habilités à l'aide sociale et les programmes d'habitat inclusif concernés par une opération d'investissement éligible.

Comment et où candidater ?

Dossier téléchargeable en ligne



Où : Auprès de l'Agence régionale de santé (ARS), au moyen d'un dossier type téléchargeable sur le site Internet de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Territoires d'industries

700 millions d'euros de France Relance

Qu'est-ce que c'est ?

Objectif : Les conséquences de la crise ont porté un coup d'arrêt à l'investissement dans de nombreuses entreprises. Afin de relancer l'activité industrielle, une politique d'investissement volontariste est mise en place par le Gouvernement. Le programme Territoires d'industrie, piloté au niveau régional, fournit un cadre opérationnel au volet territorial du plan de relance

Les projets soutenus dans le cadre de la relance doivent répondre aux enjeux sociaux et économiques actuels : résilience, transition numérique, transition écologique, capital humain...

Ces projets peuvent naturellement être portés par des associations.

Comment et où candidater ?

Candidature en ligne

- **Volet national :**

- Comment : Candidature en ligne sur le site de Bpifrance
- Site : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

- **Volet territorial :**

- Comment : Dossier à remplir sur www.demarches-simplifiees.fr/
- Site : <http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>

Montant alloué : Les projets devront présenter une assiette minimale de dépenses éligibles de 200 000 euros. L'aide versée ne pourra pas excéder 800 000 euros.

Calendrier :

- S'agissant du volet national, 3 dates successives de relèves de dossiers sont prévues au 1^{er} semestre 2021 : le 26 janvier 2021, le 31 mars 2021, et le 1^{er} juin 2021.
- S'agissant du volet territorial, les candidatures sont déposées au niveau régional, et sont instruites au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds.



Portrait de la relance

Se former grâce à l'UIMM Isère

Fiche d'identité :

L'Association dauphinoise formation industrie, porté par l'UIMM Isère, est le premier centre de formation aux métiers des industries créé en Isère. Le projet vise à développer un campus de formation d'excellence dans les domaines de l'industrie 4.0 sur le site du Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie du Dauphiné, afin de répondre aux besoins de formation des BTS, des apprentis et des salariés des PME et ETI de la région dans les domaines stratégiques de la transition numérique et de l'industrie 4.0.

Montant alloué : 420 000 euros

Partie 2

Créer de l'emploi dans les associations



Parcours emploi compétences

Un parcours emploi compétences (PEC) est un contrat qui donne le droit à un employeur du secteur non marchand de percevoir une aide en contrepartie du parcours d'accompagnement qu'il met en place.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus.

Dans le cadre des PEC, les jeunes bénéficient d'un contrat de travail présentant les caractéristiques suivantes :

- un CDD ou un CDI,
- une durée minimale de 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois,
- un minimum hebdomadaire de 20 heures.

Grâce à France Relance, c'est 80 000 contrats PEC qui seront financés sur 2021-2022.

Le Fonds de coopération jeunesse et éducation populaire (FONJEP)

Ce dispositif est à destination des associations d'utilité sociale, notamment dans les champs de l'éducation, de l'animation, de l'engagement ou de la cohésion sociale. Il vise à :

- soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi
- préserver l'action associative.

Une aide de 7 164 euros est ainsi attribuée, par an, sur une durée de 3 ans, pour les associations qui recrutent un jeune de 18 à 30 ans.

Des "appels à manifestation d'intérêt" sont publiés dans chaque région. Rendez-vous sur le site de votre Préfecture pour candidater.

Emploi pour les jeunes dans le sport

Cette mesure vise à renforcer la professionnalisation des éducateurs sportifs et des agents de développement au sein des associations. Doté d'une enveloppe de 40 millions d'euros, l'objectif est de soutenir, d'ici 2022, la création de **2 500 emplois supplémentaires** dans le sport pour les jeunes de moins de 25 ans, prioritairement issus de territoires carencés :

- 1 500 emplois financés sur deux ans en 2021 et 2022
- 1 000 aides ponctuelles à l'emploi

C'est une aide aux projets associatifs sportifs avec un plafond maximum de 10 000 euros par an et par emploi. Les demandes des clubs sont priorisées par les délégués territoriaux, elles doivent s'inscrire dans les objectifs de développement (égalité des chances, développement des pratiques de santé, féminines, scolaire).

Accompagnement des jeunes les plus défavorisés vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers du sport (SESAME)

Le dispositif SESAME permet d'accompagner les jeunes les plus défavorisés vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers du sport ou de l'animation. Afin de renforcer le soutien à l'insertion professionnelle des jeunes, **3 000 parcours de formation supplémentaires** seront financés à hauteur de 12 millions d'euros sur deux ans, permettant de doubler le nombre de bénéficiaires.

L'enveloppe annuelle est répartie localement selon des critères de population. Les crédits du plan de relance seront exclusivement utilisés pour intégrer les nouveaux entrants : les jeunes de 16 à 25 ans, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et résidant très prioritairement au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou d'une Zone de revitalisation rurale (ZRR).

Insertion par l'activité économique (IAE) pour les Jeunes

Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », **35 000 contrats supplémentaires** IAE jeunes supplémentaires seront proposés. Ces parcours, de 24 mois maximum, facilitent l'accès à l'emploi durable des jeunes les plus éloignés du marché du travail grâce à la combinaison de la mise en emploi, d'un accompagnement individualisé et de la formation.

Sont éligibles toutes les structures d'insertion par l'activité économique pour tout jeune de moins de 26 ans ou moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Service Civique

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, sur au moins 24 heures par semaine, en France ou à l'étranger. Il est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap. Le jeune volontaire bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur désigné au sein de l'organisme qui l'accueille et d'une indemnisation par l'État à hauteur de 523 euros bruts (473 euros nets) par mois. La structure d'accueil prend en charge un soutien complémentaire aux frais d'alimentation ou de transports, en nature ou numéraire, à hauteur de 107 euros par mois.

Lorsque le Service civique est réalisé dans un organisme sans but lucratif, la structure bénéficie d'un soutien spécifique de l'Etat à hauteur de 100 euros.

Le Plan de relance prévoit la création de **100 000 missions supplémentaires** de Service Civique en 2020-2021, s'ajoutant aux 140 000 missions financées chaque année par l'État.

Fonds pour le développement de l'inclusion

Ce fonds pour le développement de l'inclusion vise à :

- Consolider les emplois existants dans les 5 000 entreprises soutenues sur tout le territoire.
 - Créer **40 000 emplois** nouveaux entre 2021 et 2022 (dont 27 000 en 2021).
1. Une première enveloppe de 134 millions d'euros a permis de soutenir dès 2020 95% des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et entreprise adaptée.
 2. Une seconde enveloppe de 164 millions d'euros, engagée en février 2021, a permis de soutenir le développement de 3 528 projets.
 3. Une troisième enveloppe de 150 millions d'euros est dédiée à ce dispositif jusqu'au 15 juin 2021.

Les structures sont invitées à candidater et proposer des idées créatives capables de générer plus d'emplois inclusifs sur leur territoire. Une attention particulière est en effet apportée aux **filières de la relance** comme le **recyclage et la propreté, l'alimentation et la logistique durables, la mobilité solidaire, les métiers du grand âge et de l'autonomie, l'économie circulaire, le numérique et l'industrie**.

Les **territoires prioritaires** font l'objet d'un taux de prise en charge jusqu'à **75%** du coût total du projet : les quartiers politique de la ville, les zones de revitalisation rurale, les outre-mer ainsi que les zones non couvertes par des SIAE.

Comment et où candidater ?

Candidature en ligne



Site : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/FDI-AP2021>

Calendrier : 15 juin 2021



Portraits de la relance

Essonne Mobilités

L'association Essonne Mobilités a pour but la recherche et la mise en œuvre de solutions de mobilité individualisées et durables destinées aux personnes les plus défavorisées résidentes sur le territoire de l'Essonne. Ce chantier d'insertion a été lauréat de la seconde vague d'appels à manifestation d'intérêt, ce qui lui a permis de créer un second garage solidaire et d'investir dans l'équipement de son site d'Orsay.

Montant alloué : 45 246 euros

Emplois créés : 11

Jardins de Cocagne dans les Vosges

Ce chantier d'insertion a été lauréat de la seconde vague d'appels à manifestation d'intérêt, ce qui lui a permis de moderniser ses serres, de créer de l'emploi pour augmenter sa production maraîchère.

Montant alloué : 20 000 euros

Emplois créés : au moins 7 équivalents temps plein (ETP)

Mobilités inclusives

12,5 millions d'euros de France Relance

150 projets « mobilité » portés par des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées ont été soutenus pour 5 millions d'euros dès 2020. Ces projets ont conduit à la création de 800 emplois. Une nouvelle vague d'appel à projets est ouverte.

Il s'agit de :

- multiplier les solutions de mobilité pour les personnes en parcours d'insertion : vente, location et réparation de voitures et deux-roues à prix accessibles, mise à disposition de véhicules, covoiturage, auto-partage, conseil en mobilité, formation (apprentissage du vélo, - utilisation des transports en commun, etc.).
- et créer des emplois pour des personnes en insertion dans la mécanique, la réparation et la vente de vélos ou la gestion d'un garage solidaire.

Comment et où candidater ?

Candidature en ligne



Site : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/FDI-AP2021>

Calendrier : 15 juin 2021



Partie 3

**Des projets soutenus
partout sur le territoire
grâce à France Relance**



Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

100 millions d'euros de France Relance

Qu'est-ce que c'est ?

Face à une crise épidémique qui pèse lourdement sur les populations les plus précaires, les associations de lutte contre la pauvreté jouent un rôle incontournable pour subvenir aux besoins de millions de foyers en difficulté.

Afin de soutenir l'activité de ces associations et leur permettre de répondre aux urgences sociales, le Gouvernement avait annoncé un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros financé par France Relance.

Un appel à projets a été ouvert en novembre 2020. Il a réuni plus de 2 600 candidatures. 33 projets nationaux et 576 projets régionaux ont été sélectionnés.

L'appel à projet avait pour objectif de couvrir un champ large d'actions :

- l'accès aux biens essentiels dont les biens alimentaires,
- l'accès au droit,
- la lutte contre l'isolement et les actions « d'aller-vers »,
- le soutien à la parentalité et l'accompagnement scolaire.

Les projets de modernisation, de numérisation et de réorganisation des associations pour améliorer l'efficacité de leur action auprès des plus précaires ont également été pris en compte.



Portraits de la relance

12 projets ont été retenus pour 11,5 millions d'euros pour lutter contre la précarité alimentaire et l'accès aux biens essentiels.

Parmi eux, des associations nationales comme les Restos du Cœur, la Croix Rouge, la Fédération française des Banques Alimentaires ou le Secours Populaire ont bénéficié de fonds pour moderniser leurs systèmes informatiques et adapter leurs moyens logistiques.

La Cravate Solidaire – Lauréat national

L'action de la Cravate solidaire part d'un constat : les personnes en insertion ou réinsertion professionnelle n'ont pas toujours les moyens d'acheter une tenue (par exemple un costume) pour un entretien ou leurs premiers jours de travail. Elle propose aux personnes éloignées de l'emploi un accompagnement complet : coaching, entretiens blancs, fourniture de vêtements appropriés au cadre professionnel.

Grâce à France Relance, l'association va tripler ses capacités et se déployer sur 13 nouveaux bassins

Du Pain et des Roses – Lauréat régional Ile-de-France

Cette association propose à des femmes éloignées de l'emploi et/ou victime de violences conjugales des formations de découverte du métier de fleuriste et des périodes d'immersion professionnelle. Elle aide une trentaine de femmes à reprendre confiance et s'émanciper économiquement. Les bouquets préparés sont vendus en ligne et dans un kiosque à fleurs parisien. Toutes les fleurs sont produites en France, dans le respect de l'environnement et des saisons.

Lauréate de France Relance, l'association bénéficiera de 50 000 euros qui lui permettront de développer leurs formations et d'investir dans des infrastructures.

Les compagnons bâtisseurs – Lauréat régional Bretagne

L'association accompagne les personnes en situation de précarité et confrontées à des difficultés associées au logement. Elle permet aussi aux jeunes éloignés de l'emploi de participer à des formations professionnelles.

Le Bricobus est un dispositif solidaire qui permet aux populations précaires et isolées de rencontrer des professionnels de l'habitat et de se former gratuitement au bricolage pour réaliser des travaux d'entretien et améliorer leur logement. Le dispositif a été déployé partout en France.

Lauréate de France Relance, l'association bretonne a obtenu une subvention de 126 000 euros qui permettra à l'association d'étendre le nombre de Bricobus en Bretagne, en particulier en zone rurale.

La Maternité Consciente – Lauréat régional Guadeloupe

Sur l'ensemble du département, cette association accompagne les femmes et les mères sur le plan médico-social. Elle participe également à un meilleur accès aux droits. Lauréate de l'appel à projet, pour un montant de 182 677 euros, l'association va développer un projet d'ateliers numériques pour lutte contre l'illectronisme, source d'exclusion sociale.

Faciliter l'accès à l'alimentation des personnes en grande précarité hébergées à l'hôtel

25 millions d'euros de France Relance

Qu'est-ce que c'est ?

La crise sanitaire a révélé des manques importants concernant l'accès à l'alimentation et aux denrées de première nécessité pour les personnes en situation de grande précarité. Pour faire face à cette augmentation de la demande, les associations, les collectivités locales et l'État se sont fortement mobilisés tout au long de cette période. L'État a notamment mis en place durant la première période de confinement un dispositif exceptionnel et subsidiaire de distribution de chèques services, pour un montant total de 50 millions d'euros au bénéfice de 130 000 personnes.

Au regard de cette expérience, il convient sur le long terme de bâtir un système efficient d'aide alimentaire pour ces ménages.

Le présent appel à projets vise à la création de tiers-lieux favorisant l'accès à des équipements de cuisine pour des ménages hébergés à l'hôtel. Pour autant, son objectif n'est pas de maintenir ces personnes dans cette situation d'hébergement d'urgence. L'accès au logement ou à une offre d'habitat adaptée doit être recherché, en accord avec les orientations du plan Logement d'abord, d'où la nécessité d'inscrire ces projets au cœur d'un partenariat étroit entre les acteurs de l'aide alimentaire, de l'accompagnement social et de l'hébergement. Appuyés par les services déconcentrés de l'Etat, les opérateurs devront proposer des projets soucieux de l'accompagnement vers l'autonomie des personnes hébergées.

Le 23 avril 2021, **68 projets ont été lauréats de l'appel à projet** et sont désormais soutenus partout en France.



Portraits de la relance

Le Relais Popote du CCAS de Bordeaux (33)

Le dispositif "Relais Popote" s'appuie sur des structures du territoire qui ont dans leurs locaux des espaces de cuisine non utilisés à temps plein pouvant être mis à disposition de personnes hébergées à l'hôtel, à la rue ou en squats. Aujourd'hui, six structures réparties sur l'ensemble de la ville constituent le réseau. Accompagné à hauteur de 157 920 euros grâce à France Relance sur deux ans, le CCAS de Bordeaux vise une moyenne de quatre nouveaux "Relais Popote" par an, notamment dans les quartiers où se situent le plus d'hôtels.

Projet Emmaüs Nexity de Noisy-Le-Grand (93)

Le projet de tiers-lieu d'Emmaüs Nexity sera constitué d'un espace modulaire d'environ 500 m² où sera installée une cuisine collective et participative pour permettre aux personnes hébergées à l'hôtel de préparer leurs repas. Subventionné par France Relance à hauteur de 2 117 152 euros sur deux ans, ce projet permettra également à Emmaüs d'animer régulièrement des ateliers autour de l'alimentation.

Hébergement et accompagnement des personnes en situation de grande marginalité

7 millions d'euros de France Relance

et **15 millions d'euros** par an pour le fonctionnement des projets.

Qu'est-ce que c'est ?

Cet appel à projet vise à développer des modalités d'accueil et d'accompagnements adaptés et individualisés. Ces projets s'adressent aux personnes qui refusent en général d'aller dans des centres d'hébergement classiques et pour lesquels il est apparu nécessaire de construire des dispositifs spécifiques (possibilité d'accueil avec animaux, travail avec la santé sur la réduction des risques, souplesse dans le règlement de fonctionnement des structures). 40 projets ont d'ores et déjà été sélectionnés.



Portraits de la relance

Association Aurore à Bezons (95)

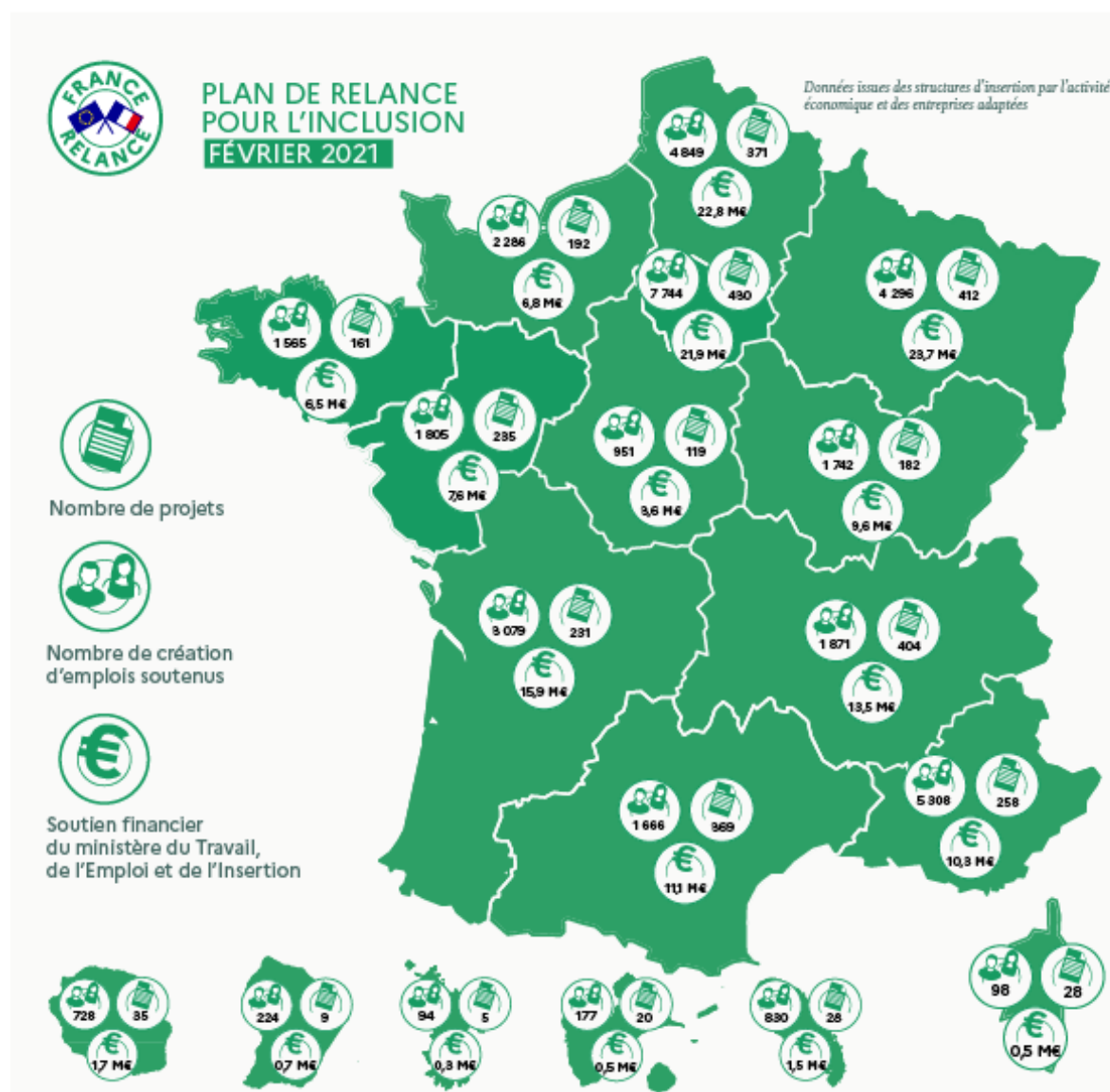
L'association Aurore accompagne une dizaine de personnes en sortie de rue vers le logement au sein de 2 pavillons avec jardin sur la commune de Bezons, disposant de chambres individuelles et d'espaces collectifs. Chacun des pavillons propose un mode de vie communautaire. Deux personnes sont d'ores et déjà installées et les autres sont en cours d'installation. La structure a reçu 250 000 euros de France Relance.

Association Le Relais à Bourges (18)

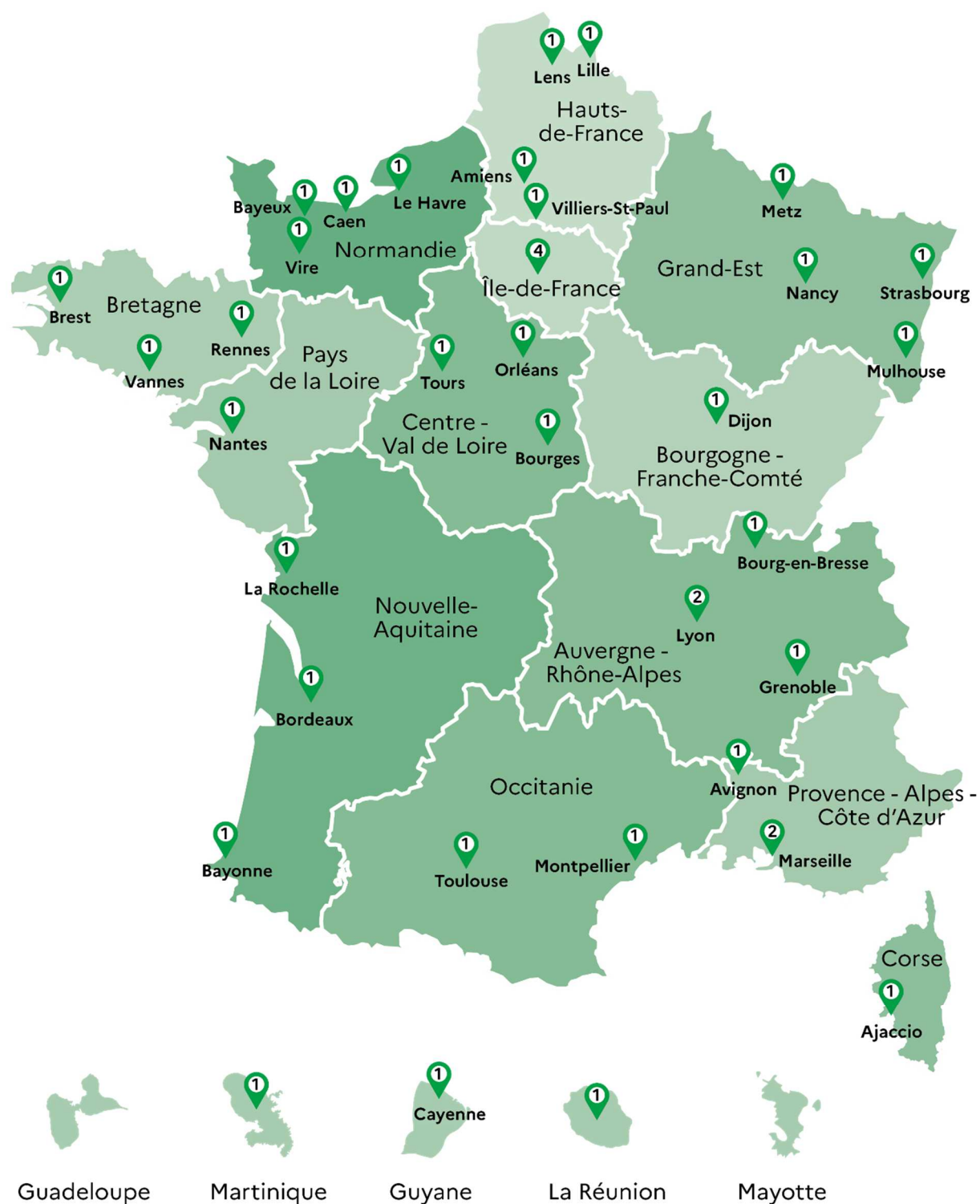
Grâce à France Relance qui soutient l'association à hauteur de 295 000 euros en investissement et 65 000 euros en fonctionnement elle va proposer des studios au sein d'un bâtiment rénové à proximité de Bourges pour accueillir 20 personnes. Ce lieu sera un lieu d'accueil et de répit vers un accès vers le logement autonome pour des personnes sortant de la rue. L'ensemble du projet a été construit avec les personnes elles-mêmes et l'appui de l'association Capacités. Une dizaine de personnes sont en cours d'installation sur le lieu.

Des projets associatifs soutenus sur les territoires

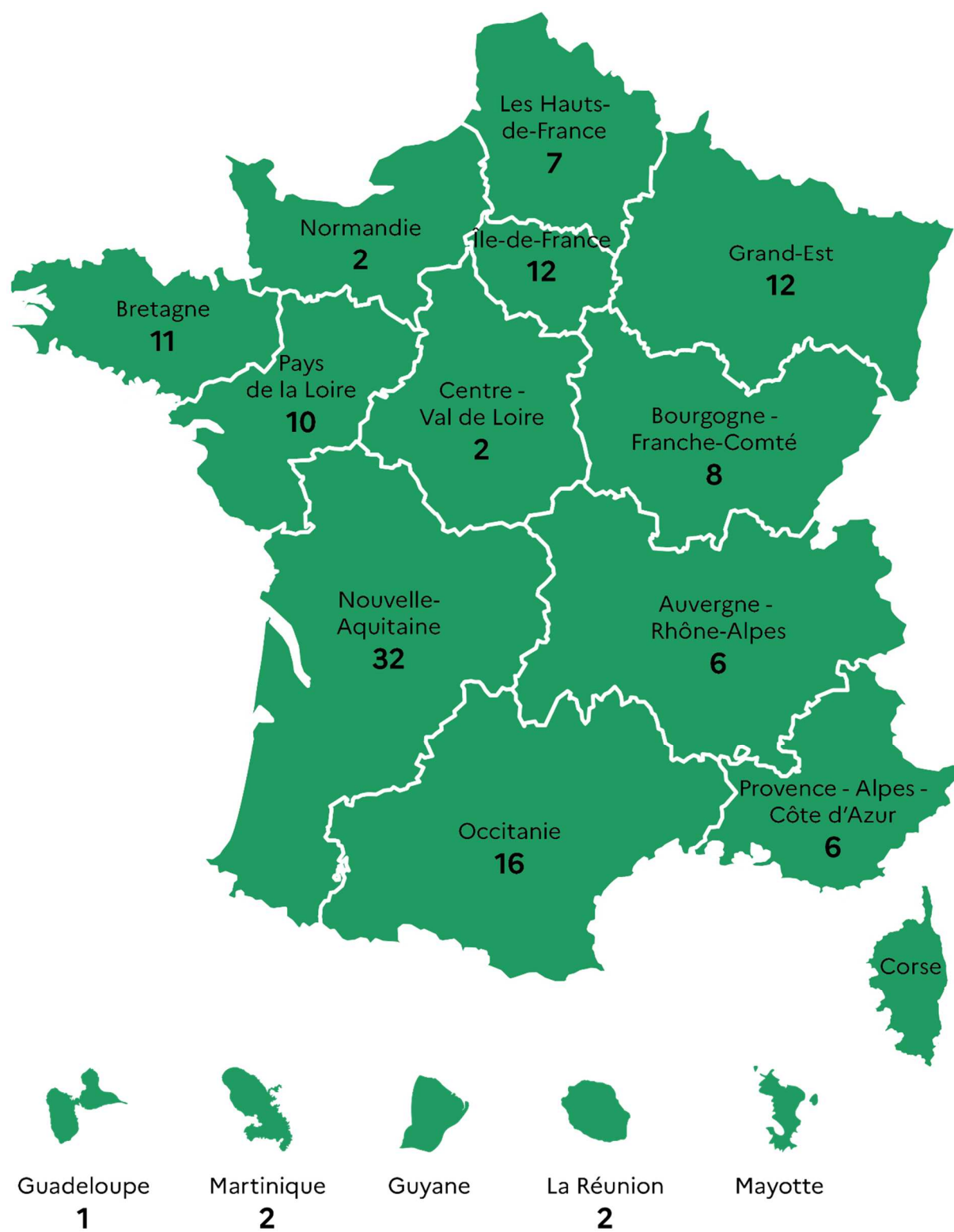
Fonds inclusion



Hébergement et accompagnement des personnes en situation de grande marginalité



Les projets associatifs soutenus par l'Ademe



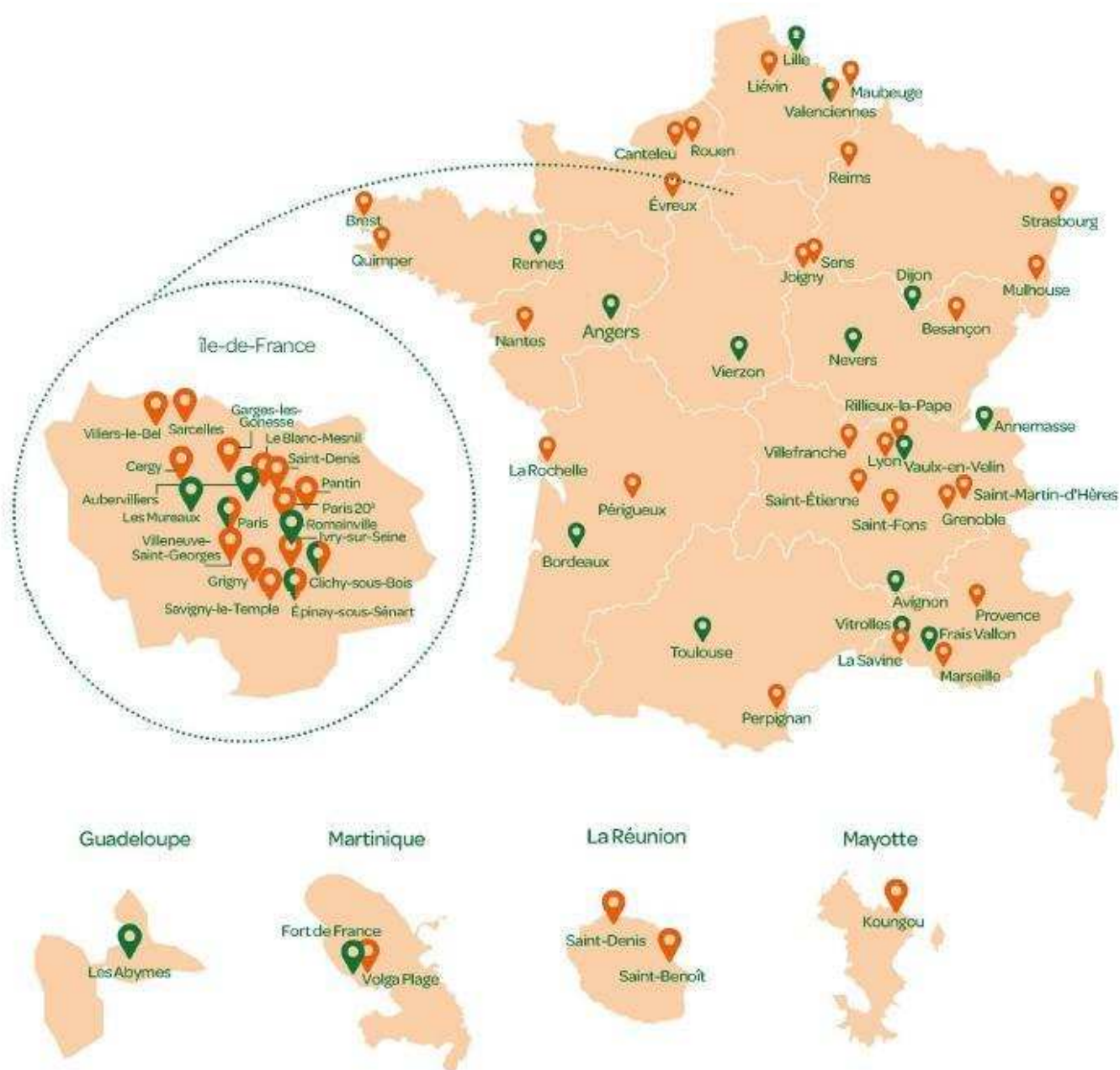
Nombre de jeunes entrés en CIE (contrats initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences)



Nombre d'accompagnement numériques dispensés



Jardins partagés



Les 27 lauréats de la 1^{ère} tranche de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles »



Les 48 lauréats de la 2^{ème} tranche de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles »



Villes accueillant des lauréats de la 1^{ère} et de la 2^{ème} tranche.

68 projets sélectionnés pour favoriser l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel

Région	Département	Ville	Nom de la structure
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Vichy	ANEF 63 – Pôle Allier
		Multi-sites	Viltaïs
	Rhône	Villeurbanne	Mairie et CCAS de Villeurbanne
		Lyon	CCAS de Lyon
		Multi-sites	Habitat et Humanisme Rhône
	Cantal	Aurillac	ANEF 15
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Rennes	Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées
		Fougères	CCAS de Fougères
Centre-Val-de-Loire	Eure-et-Loir	Chartres	Résidence Sociale Le Bercail
	Indre	Châteauroux	Solidarité Accueil
	Loir-et-Cher	Blois	Association Accueil Soutien et Lutte contre les Détreffes
Grand-Est	Meurthe-et-Moselle	Nancy	ARELIA
	Bas-Rhin	Strasbourg	L'Étage-Club de jeunes
	Haut-Rhin	Mulhouse	Association Chrétienne de Coordination d'Entraide et de Solidarité
		Mulhouse	Fondation Armée du Salut
Hauts-de-France	Nord	Multi-sites	Midi Partage
	Oise	Multi-sites	Association départementale d'accueil et réinsertion sociale
	Pas-de-Calais	Montreuil et périphérie	Association FIAC
Ile-de-France	Paris	Paris	Centre social et culturel Solidarité Roquette
		Paris	AUORE – CHU Maison Marceau
		Paris	AUORE – CHU Nation
		Paris	AUORE – Van Gogh
		Paris	COLLECTIF 4C
		Paris	Toques en Stock
		Paris	Fondation de l'Armée du Salut – CHU Mouzaïa
		Paris	Basiliade
		Paris	AUORE ADJ Familles
		Paris	Palais de la Femme – Fondation de l'Armée du Salut
		Paris	L'INTER-CO
		Paris	FOODLAB
		Paris	Association Food Sweet Food
	Seine-et-Marne	Bussy-Saint-Martin/Torcy	EMPREINTES
		Tournan-en-Brie	EMPREINTES
		Multi-sites	EQUALIS
	Yvelines	Multi-sites	EQUALIS

	Essonne	Multi-sites	Association Intermèdes Robinson
		Evry-Courcouronnes	APESE HAITI – Association pour la Promotion de l'Éducation, de la Santé et de l'Environnement
		Grigny	CCAS de Grigny
		Ris-Orangis et périphérie	Le Secours Fraternel
	Seine-Saint-Denis	Saint-Denis	Centre socioculturel coopératif le 110
		Pantin	EMPREINTES
		Noisy-Le-Grand	EMMAÛS Solidarité
	Val-de-Marne	Vitry-sur-Seine	SAOH Espoir
	Val d'Oise	Multi-sites	ESPERER 95
		Multi-sites	Croix Rouge française
		Cergy	United
Martinique		Multi-sites	Association Citoyenne pour l'Insertion Solidaire et Économique
		Le Lamentin	Union Départementale des Associations Familiales de la Martinique
Normandie	Calvados	Caen	Secours Catholiques Orne-Calvados
Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Bordeaux	CCAS de Bordeaux
	Lot-et-Garonne	Villeneuve-sur-Lot	Réseau d'Entraide, de Liaison, d'Accueil et d'insertion Sociale
Occitanie	Gard	Nîmes et périphérie	Croix Rouge française
	Haute-Garonne	Toulouse et périphérie	Mairie de Toulouse
	Hérault	Sète	Solidarité urgence sètoise
		Montpellier	Association Languedocienne pour la jeunesse (ALPJ)
		Montpellier	Association L'Avitarelle
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique	Multi-sites	Association Saint-Benoît Labre
	Maine-et-Loire	Angers	Les Restaurants du Cœur de Maine et Loire
		Angers et périphérie	RESTO-TROC
	Sarthe	Le Mans	Les Restaurants du Cœurs – Les Relais du Cœur de la Sarthe
		Le Mans	TARMAC
	Vendée	Multi-sites	Secours Populaire français
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Nice	A la croisée des besoins
		Nice	Secours Populaire français
	Bouches-du-Rhône	Marseille	Fondation Armée du Salut
		Marseille	Yes We Camp
		Marseille	SOLidaire pour l'HAbitat Provence
	Var	Toulon	Les Amis de Jericho

En savoir plus sur le plan de relance :
planderelance.gouv.fr

Contact SEESSR

01 53 18 45 40 – 06 78 19 75 06

presse.essr@cabinets.finances.gouv.fr